

Catégorie des organismes

Conformément à la ligne de conduite F-006

<p>A Activités internes dans les écoles du Conseil scolaire du Grand Nord</p>	<p>Les activités pédagogiques, scolaires, parascolaires et administratives des écoles et du Conseil;</p> <p>Bénévolat durant les heures de classe et lors des activités reliées au programme scolaire;</p> <p>Activités des conseils d'école, conseillers scolaires et associations de parents;</p> <p>Les syndicats du Conseil (réunions syndicales);</p>
<p>B Organismes à but non lucratif</p>	<p>Les organismes communautaires sont un regroupement de personnes mobilisées autour d'un projet social. Ils sont gérés par des bénévoles ou des salariés. Il peut avoir des frais minimaux pour la participation aux activités. Aucun profit ne doit être réalisé par l'organisme.</p> <p>Normalement, possède un permis d'opération. ***Doit fournir les documents officiels: lettres patentes ou numéro d'entreprise/d'enregistrement***</p> <p>Exemples: Association de santé communautaire et/ou de la communauté locale : cliniques de dons de sang, cliniques de vaccination, cadets/scouts/guides/FESFO, organisations religieuses, groupes de l'âge d'or, clubs philanthropiques, groupe de bienfaisance, le Carrefour francophone, etc.</p>
<p>C Gens de la communauté (à but non lucratif)</p>	<p>Organismes sportifs Gens de la communauté désirant pratiquer un sport entre amis.</p> <p>Gens de la communauté désirant se rencontrer pour une activité spéciale, fête d'enfants, anniversaires, mariage, Stag & Doe), scrapbooking, avions téléguidées, etc.</p> <p>Parents et employés du Conseil</p> <p>*** Ne possède pas de documents officiels pour prouver leur enregistrement. ***</p> <p>Exemples : Science Nord, universités et collèges, associations sportives, associations sportives des universités et des collèges, équipes sportives des autres conseils scolaires, NEO kids, les municipalités</p>

<p>D Organisme à but lucratif</p>	<p>Organismes gérés dans le but de faire du profit avec leur activité.</p> <p>*** Possède un permis d'opération. ***</p> <p>Exemples : cours de danse, d'arts martiaux, gymnastique, sports, gardiennage, premiers soins, école de conduite, tutorats et clubs de devoirs d'organismes externes (avec rémunération), etc.</p>
<p>E Ententes de collaboration</p>	<p>Partenaires du Conseil tels que garderies, Hub, Club francophone de Longlac, Filles d'Isabelle (funérailles), Chemin de la lumière, etc.</p> <p>*** Les demandes seront traitées cas par cas. ***</p>